

MAIRIE DE SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2018

Le conseil Municipal débat sur le projet « cœur de village ».

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Nathalie BUSSI, Pascale CHANIAL, Frédéric CILLER, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, Elian SALANÇON, David WILLIAMS.

Absents représentés : Bruno BARRE, Serge PAREDES, Martine PLOYE.

Absents : Mathieu BOUE, Yohann SADARGUES.

Projet « cœur de village » : Suite à l'installation d'une supérette à côté de la boulangerie, de la fleuriste et du bureau de tabac, de plus en plus de personnes fréquentent la Place du Marché. Le Conseil prend connaissance du projet « cœur de village ». celui-ci consiste à améliorer et sécuriser les allées et venues des piétons se rendant à ces commerces et aux services qui y sont installés, en provenance du centre village (rues de l'horloge et de Aires) et des immeubles (rues de Cabrières). Ce projet a pour but également d'aménager des espaces réservés aux piétons devant les commerces et de les relier entre eux par des cheminements bien matérialisés.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Département, la Région et NIMES METROPOLE pour obtenir des aides au financement de ce projet dont l'estimation se monte à 300 369,50€ HT.

Emprunts : Le Conseil décide de réaliser l'emprunt de 140 000€ prévu au Budget de la commune sous la forme de deux prêts de 70 000€ sur 15 ans respectivement à la Caisse d'épargne à un taux de 1,99% pour une annuité de 5 443,71€ et au Crédit Agricole à un taux de 1,81% pour une annuité de 5 370,65€.

Convention « protection des données » : Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention cadre de mutualisation d'un Délégué à la protection des données informatiques entre Nîmes Métropole et la commune.

Convention « Bibliothèque » : Le maire est autorisé à signer la convention qui prévoit le partenariat entre la Commune et le réseau des bibliothèques gardoises mis en place par le département pour le développement de la lecture et le soutien au fonctionnement et à la gestion des bibliothèques.

Nouvelle affiliation au CDG: Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'affiliation de l'Agence Technique Départementale au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Débroussaillage obligatoire: Le Conseil décide de procéder au recensement des habitations exposées en cas d'incendie, une réunion d'information sera tenue avec leurs propriétaires pour rappeler l'importance du débroussaillage et une vérification sera opérée à la fin de l'hiver.

OAP : Suite à l'approbation du PLU, de nouveaux terrains ou zones peuvent être construits. Le Commission d'urbanisme examinera chaque projet pour vérifier son adéquation avec les règlements, notamment ceux des OAP.

Vidéo-protection : Un projet d'extension de la vidéo-protection est en préparation notamment pour prévoir la pose de la fibre optique et d'une caméra dans le cadre des travaux av. F. Mistral.

Préemption: Le Maire informe le Conseil que la préemption visant les parcelles AD 107 et AD 98 a été suspendue par le TA qui sera amené à juger sur le fond.

Travaux ENEDIS: Les travaux ENEDIS, de grande ampleur pour régler les problèmes de coupures intempestives concernera également le poste St Didier à connecter avec celui de la place de la Victoire en empruntant l'avenue St Didier, la rue des Aires et la rue de l'horloge.

CCAS : De nouveaux services à destination des personnes du 3^{ème} âge ont été mis en place avec les CCAS des communes voisines: navettes pour se rendre à Marguerittes, cours de gymnastique douce

Crèche : suite à la suppression des emplois aidés, la crèche connaît des difficultés. La Mairie s'emploie avec l'association gestionnaire et la CAF à trouver des solutions.

Commémoration 11 novembre : Pour marquer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, le Conseil souhaite une cérémonie de commémoration plus importante : celle-ci sera précédée d'une conférence au foyer Henri Gravier, et fera l'objet d'une exposition rendant hommage aux victimes de la commune.